

2017/2018

# Projet pédagogique



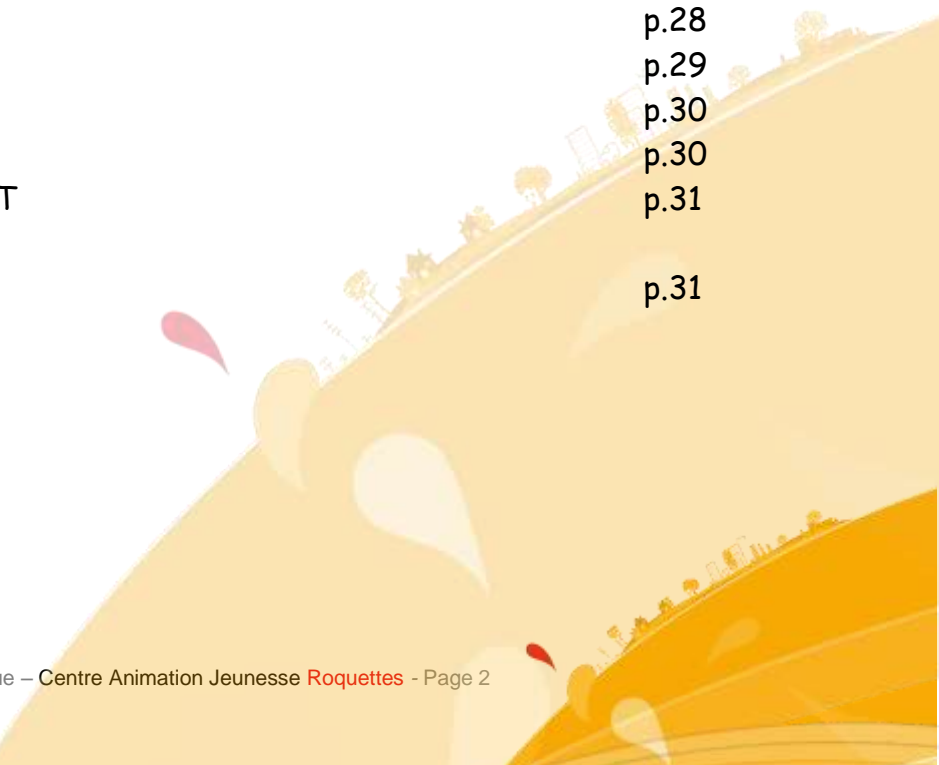

Centre d'Animation Jeunesse

**ROQUETTES**



# Sommaire

<b>1. Présentation de la structure</b>	p.3
A. Champs d'action de l'accueil	p.3
B. Caractéristiques locales	p.4
C. Dispositifs	p.7
<b>2. Le public visé</b>	p.10
A. Caractéristiques de la tranche d'âge	p.10
B. Caractéristiques du public de l'accueil de loisirs	p.12
<b>3. Les objectifs</b>	p.13
A. Les missions	p.13
B. Les objectifs généraux	p.15
C. Les principes méthodologiques	p.16
D. Les orientations	p.18
E. Les projets d'animation	p.19
<b>4. Les moyens</b>	p.23
A. Humains	p.23
B. Matériels	p.23
C. Financiers	p.24
D. Les partenariats	p.26
E. Horaires	p.27
<b>5. Evaluation</b>	p.28
A. Les réunions	p.28
B. Bilans d'activités	p.29
C. Projet global	p.30
D. Perspectives	p.30
E. Perspectives PEDT	p.31
<b>6. La communication</b>	p.31



# 1. PRESENTATION STRUCTURE

## A. Champs d'action de l'accueil

Par le biais de nombreuses actions locales et multiples dispositifs, la commune de Roquettes fait de la jeunesse une préoccupation permanente de sa politique éducative. Pour améliorer son offre éducative, en 2014, la municipalité de Roquettes a pris en régie le service jeunesse pour être au plus près des besoins de la jeunesse roquettoise. Un Projet Educatif De Territoire (PEDT) communal a été rédigé en 2016.

Ceci a permis de :

- Créer une nouvelle dynamique destinée à l'ensemble des préadolescents et ados âgés de 11 à 18 ans de la commune,
- Donner des moyens humains, matériels et techniques pour améliorer les espaces favorisant les initiatives et les projets de jeunes,
- Effectuer un suivi éducatif pour l'ensemble des enfants et des jeunes adultes de 0 à 25 ans de la commune et ses alentours.

Quelles démarches socio-éducatives, répondant au plus grand nombre de jeunes, peut-on mettre en place ?

Comment pouvons-nous, contribuer à l'épanouissement individuel et collectif du public concerné, tout en tenant compte de leurs besoins relatifs aux temps scolaires et de vacances ?

Les enjeux de la politique socio-éducative globale dans laquelle s'inscrit le « Centre d'Animation Jeunesse » (CAJ) sont pluriels :

- Développer :

Une mixité (sociale, de genre...),

Une équité face à l'accessibilité aux loisirs,

- Développer la politique socio-éducative en partenariat avec tous les acteurs locaux,

- Construire une démarche globale d'actions socio-éducatives efficiente permettant de toucher les différentes catégories de jeunes de la commune.

## **B. Caractéristiques locales**

Roquettes est une petite ville située à proximité de la métropole toulousaine, dans le département de la Haute-Garonne (31). Entourée par les communes de Roques, Pinsaguel, Pins-Justaret et Saubens, Roquettes est située à 6 km de Muret, en bord de Garonne. Cette situation la rend particulièrement attractive pour les personnes qui, travaillant dans la métropole régionale, souhaitent, après leur journée de travail, se retrouver au calme. La commune, qui s'étend sur 3,4 km<sup>2</sup>, a connu ces dernières années un important essor démographique. Elle compte ainsi, selon le dernier recensement, 4400 habitants, qui bénéficient d'un environnement préservé en bordure de Garonne et à proximité des principaux bassins d'emplois de l'aire urbaine.

Mais Roquettes n'est pas pour autant une cité dortoir. La vitalité de son tissu associatif, riche de près de quarante associations sportives, artistiques, citoyennes et culturelles, facilite les liens entre les habitants. Toutefois, force est de constater que les jeunes sont encore relativement peu investis dans ces dynamiques associatives et culturelles, majoritairement orientées vers un public adulte.



De même, l'urbanisation se poursuit avec la création de nouveaux lotissements et la réalisation de nouveaux équipements publics, tels que l'espace socio-culturel et la médiathèque, pour faire face aux besoins d'une population en pleine expansion.

La commune est membre du Muretain Agglo depuis sa création en 2004. Cette intercommunalité constitue, avec ses 26 communes depuis le 1er janvier 2017, un territoire dynamique au sud de l'agglomération toulousaine. Elle conduit un projet territorial axé sur la mise en œuvre de nombreux services en direction de ses habitants.

Les Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE) et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont de ceux-ci. L'ALAE accueille les enfants scolarisés à l'école de Roquettes à partir de 3 ans. Il fonctionne tous les jours de classe de 7h30 à 8h30, de 11h45 à 13h50 et de 16h15 à 19h. Quant à l'ALSH, il accueille les enfants de 3 à 11 ans, de 7h30 à 18h30 lors des périodes de vacances scolaires et les mercredis après-midi de 14h à 18h30.

La commune de Roquettes compte également un Centre d'Animation Jeunesse (CAJ), qu'elle gère en régie directe. Il accueille les jeunes âgés de 11 à 18 ans, le mercredi et le samedi de 14h à 19h et les mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h pendant les périodes scolaires, et du lundi au vendredi de 14h à 19h pendant les vacances. Ses activités s'inscrivent dans le Contrat Local de Sécurité (CLS) du Muretain Agglo. La mise en place d'un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les 18/25 ans permet depuis 2016 d'accueillir trois fois par semaine des jeunes adultes de la commune. Aides administratives diverses, aide financière pour le permis de conduire, recherche de stages et d'emploi... en partenariat avec le CRIJ de Toulouse et le CCAS de la commune.

Par ailleurs, Roquettes dispose d'une ludothèque, ouverte 87h par an, ainsi qu'un centre socioculturel, le centre François-Mitterrand, qui a pris ses quartiers dans le château, un des emblèmes du patrimoine local, réhabilité par la commune en 1989. Le territoire intercommunal compte également une crèche et un centre multi-accueil, la crèche Tom

pouce et le centre Bambou-Bambin, ainsi qu'un Relais d'assistantes maternelles à la Maison de la Petite enfance.

Consciente du dynamisme démographique dont elle bénéficie, la commune de Roquettes a la volonté de répondre aux attentes de sa population, en matière d'éducation notamment. Aussi s'est-elle fortement investie dans ce domaine au cours des dernières années. La construction de la nouvelle médiathèque municipale au cours de l'année 2016, située en face du groupe scolaire et à côté de l'ALSH, représente une ressource majeure pour l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation en partenariat avec les écoles, l'ALAE, L'ALSH, Le CLAS, le service petite enfance et le CAJ.

Adresse du centre  
CAJ de Roquettes  
19 rue Clément Ader  
31120 Roquettes

0561723708 / 0607107975

[Caj.roquettes@orange.fr](mailto:Caj.roquettes@orange.fr)

## C. Dispositifs

La commune de Roquettes a fait de la jeunesse un volet important de sa politique éducative. Pour améliorer son action, la municipalité a ainsi décidé de reprendre en régie le service jeunesse, qu'elle gère donc directement depuis mars 2014. Cela lui permet d'agir au plus près des besoins de la jeunesse roquettoise. Cette nouvelle dynamique a d'ores et déjà permis de mettre en œuvre de nombreuses actions destinées à l'ensemble des préadolescents, ados et jeunes adultes, de 11 à 25 ans. Roquettes entend ainsi renforcer l'action de son CAJ pour mieux accueillir les jeunes et favoriser leurs initiatives et projets.

(Déclaration DDCS : 24 places).

La structure est majoritairement fréquentée par des jeunes âgés de 11 à 15 ans. Toutefois, la tendance au cours de cette dernière année montre une meilleure mixité entre les filles et les garçons (ces derniers demeurent cependant le public majoritaire). On constate aussi une répartition plus équilibrée entre les tranches d'âge, grâce notamment à une diversification de l'offre d'activités pour répondre aux besoins et attentes spécifiques de ces différentes tranches d'âge. De surcroît, la communication de la structure et l'information autour de la programmation ont récemment été renouvelées, pour tirer un meilleur profit des potentialités offertes par les réseaux sociaux et Internet. Ces évolutions ont facilité l'attractivité des activités et un renouvellement du public.



Le CAJ assure des missions diverses qui se déclinent en quatre volets :

- une mission d'accueil :

c'est le temps de la rencontre, de l'écoute et du dialogue, guidé par une conception active de l'accueil. Une mission essentielle pour constituer des relations de qualité entre les jeunes ainsi qu'avec l'équipe d'animation et garantir le respect des règles de vie collective comme du règlement intérieur avec une participation des jeunes dans la gestion du lieu, dans un esprit de convivialité et de respect mutuel.

- une mission d'activités :

elles sont le support des interventions pédagogiques et facilitent l'apprentissage des règles du vivre ensemble. Pour cela, les jeunes sont nécessairement situés en tant qu'acteurs, mobilisés autour de la définition des activités, et non en tant que simples consommateurs d'une offre de loisirs (associer les jeunes dans l'organisation des sorties, des activités, des événements culturels et des séjours). Des ateliers hebdomadaires (musique, cuisine, graff...) sont programmés tout au long de l'année pour inscrire les jeunes dans la régularité. Ils découvrent les ressources de l'environnement à travers les chantiers jeunes et enfin nous développons des actions autour du milieu culturel (sorties art vivant, cinéma...).

- une mission de prévention :

l'adolescence est par essence un passage, un âge marqué par l'instabilité et le changement, facteur de vulnérabilité. Face aux tumultes intérieurs auxquels sont confrontés les jeunes, il est nécessaire d'assurer la permanence des actions



éducatives et de prévention. Ce dernier terme est à prendre au sens large car il couvre de nombreux domaines comme :

- la santé, la sexualité,
- la sécurité routière,
- l'insertion sociale,
- la prévention de la délinquance...

- une mission de lien social :

la mise en place d'événements comme espaces privilégiés d'expression des jeunes, pour faire reconnaître et valoriser leurs talents et, partant, faciliter leur intégration. L'attention est portée à travers chaque action à la qualité de la relation construite avec les familles.

favoriser la construction de projets personnels ou collectifs ayant une finalité citoyenne, sociale et solidaire.

impliquer les jeunes dans l'organisation de manifestations à l'échelle de la ville (Fête de la musique, Astro'Roquettes, fête des voisins, commémorations...).

Certaines actions transversales, comme l'organisation de chantiers jeunes permettent d'agir sur l'action sociale.

L'équipe d'animation est attentive à son rôle de relais entre les jeunes, leur famille et les divers acteurs intervenant dès lors que cela peut être utile à la facilitation de la relation.

Elle intervient dans le domaine :

- social / culturel / sportif et sanitaire.

Par ailleurs, si les secteurs de l'enfance et de la petite enfance ont été confiés à l'échelon intercommunal, il existe une volonté d'articuler les politiques Enfance et Jeunesse, notamment par la création de passerelles entre l'ALSH et le CAJ.



## 2. Le public visé

### A. Caractéristiques de la tranche d'âge

- Pour les préadolescents (11-14 ans) : des animations qui prolongent la pédagogie mise en œuvre dans les accueils de loisirs, tout en l'adaptant progressivement aux besoins de l'enfant qui grandit. Ces actions constituent des passerelles entre l'enfance et la préadolescence à travers le maintien d'un fonctionnement programmé et structurant.

- Pour les plus âgés (15-18 ans) : une pédagogie de projet dotée d'un accompagnement spécifique, autour d'actions orientées vers les loisirs, la pratique collective et favorisée par la prise d'initiative des jeunes. Plus souple, ce type d'accueil est mieux adapté aux besoins des jeunes adolescents et promeut la réalisation de projets collectifs bâtis à partir de leurs attentes.

Si leurs besoins et leurs attentes diffèrent, il est néanmoins important de créer des liens entre ces actions et ces tranches d'âge. De même, afin d'accompagner les jeunes jusqu'à leur entrée dans la vie adulte, la commune de Roquettes souhaite mettre en place une action spécialement dédiée aux jeunes majeurs de 18 à 25 ans.

- Pour les jeunes en situation de handicaps : les enfants en situation de handicap ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que tous les autres : pouvoir bénéficier d'activités de loisirs, souhait de socialisation sur des temps autres que celui de l'école ou en dehors de centres spécialisés. Le CAJ rentre dans une démarche de mixité des publics, cela correspond aux directives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Accueillir un enfant en situation de handicap représente une fabuleuse opportunité d'aborder les valeurs éducatives et de les faire vivre dans un mode de fonctionnement



repensé. L'équipe pédagogique réfléchit à l'organisation des plannings et des animations pour que la venue de l'enfant se déroule dans des conditions satisfaisantes pour lui et les autres jeunes. Nul n'est censé être un spécialiste ou avoir toutes les capacités à porter cette responsabilité et cet engagement, l'équipe se forme tout au long de l'année en partenariat avec des associations spécialisées à l'accueil des enfants en situation d'handicap.

Le directeur est le référent auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant au CAJ.

7 principes à respecter :

- Respecter le projet d'intégration de l'enfant handicapé.
- Favoriser l'intégration de l'enfant handicapé au sein du CAJ notamment en le faisant participer aux activités avec les autres enfants.
- S'informer auprès des parents de l'enfant des besoins spécifiques de leur enfant.
- Garantir aux équipes encadrantes une formation ou une sensibilisation aux handicap(s).
- Organiser des réunions de concertation entre les encadrants pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant.

*« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Article L.114-1 - code de l'action sociale et des familles*

## B. Caractéristiques du public

L'adolescence est une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur impose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire. La démarche de la municipalité prévoit de s'adresser à un public de 11 à 18 ans en animation directe, et de 16 à 25 ans en accompagnement personnalisé.

Ce contexte nous conduit, tout en fédérant l'ensemble de la démarche dans l'appellation « Centre d'Animation Jeunesse », à prendre en compte les spécificités liées à l'âge.



### 3. Les objectifs et les activités

#### A. Les missions

A partir d'une bonne connaissance de la commune et d'un état des lieux permanent, il s'agit d'améliorer la prise en compte des besoins et élaborer dans une proposition globale et concertée en matière de temps libre et de loisirs des jeunes.

##### **Une mission d'accueil :**

En effet, le temps de l'accueil est celui de la rencontre, de l'écoute et du dialogue qui est important pour les relations qui en découlent et qui est garant de la mise en œuvre et du respect des règles de vie.

##### **Une mission d'activités :**

L'intervention auprès des jeunes s'organise autour d'activités qui sont le support d'un travail éducatif et d'un apprentissage des règles de vie en collectivité.

Pour cela, ces activités doivent nécessairement placer le jeune en tant qu'acteur de son temps libre et non en tant que simple consommateur de ses loisirs.

##### **Une mission de prévention :**

La jeunesse est un état, le public jeune est un public en flux continu, toujours en évolution comportementale.

Pour ce public en perpétuel renouvellement, il est nécessaire de maintenir en permanence des actions éducatives et de prévention.

Ce dernier terme est à prendre au sens large et couvrira de nombreux domaines comme la santé, la sécurité routière, l'insertion, la prévention de la délinquance...



### **Une mission d'accompagnement :**

Le Relais Information Jeunesse (relais IJ) de Roquettes, labélisées par l'état en partenariat avec le Centre Régional Information Jeunesse, propose à travers le CAJ un accompagnement des jeunes dans leur prise d'autonomie. Le relais IJ a pour mission de rendre accessible aux jeunes les informations fiabilisées et à jour, de les accompagner dans leurs recherches et de les conseiller dans l'utilisation des informations, et de leur ouvrir les accès aux structures et aux institutions dont ils ont besoin, par une mise en relation sécurisante.

- 1/ Aider les jeunes dans leurs premières démarches pour entrer dans le monde du travail
- 2/ Informer les jeunes sur les métiers, les formations, les perspectives économiques locales afin de faciliter leurs choix d'orientation
- 3/ Faciliter la décohabitation avec les parents en offrant des informations et des services pour se loger et gérer correctement un petit budget
- 4/ Accompagner les jeunes dans leur connaissance de l'organisation administrative, des droits sociaux spécifiques et dans leurs premières démarches administratives
- 5/ Encourager l'engagement des jeunes, leur inscription dans une démarche citoyenne et les accompagner dans la recherche d'information pour leurs projets
- 6/ Aider les jeunes à réaliser leurs projets de mobilité, en particulier à l'international, en leur proposant une mise en relation avec les acteurs spécialisés et en les accompagnants dans leurs projets

Un accès libre à la documentation IJ et à la documentation locale est garanti gratuitement. Une solution bureautique et un accès à Internet est proposé.

Permanences au CAJ les mardis / jeudis / vendredis en périodes scolaires : 10h-12h

### **Une mission de lien social :**

Elle s'exprime par la mise en place d'événementiels où l'action des jeunes est repérée et valorisée au sein de la communauté afin de faciliter l'intégration des jeunes dans la société.

Les différents dispositifs éducatifs existants, les diverses animations ou activités... seront propices à instaurer une relation durable avec les familles.

### **B. Les objectifs du CAJ découlent des orientations éducatives de la commune de Roquettes**

#### **- Développer et épanouir la personnalité des jeunes**

Il s'agira d'encourager l'ouverture culturelle des jeunes et de favoriser l'accès aux loisirs pour tous. Permettre aux jeunes de sortir hors de leur territoire ; soutenir le temps de parole et l'écoute des jeunes afin de susciter leur mobilisation concourront à leur développement personnel.

#### **- Éduquer à la citoyenneté**

L'équipe d'animation s'attachera à faciliter l'intégration des jeunes dans la société (au niveau du jeune / au niveau de la société), à permettre aux jeunes d'exprimer leurs attentes et à faire reconnaître la légitimité de la jeunesse.

#### **- Valoriser le rôle éducatif des parents**

Cela induira d'impliquer les parents dans la vie de la structure et de les accompagner dans les problématiques adolescentes.



### C. Les principes méthodologiques

- Susciter la mobilisation des jeunes (faire découvrir de nouvelles choses, de nouveaux milieux, élargir l'horizon...)
- Créer un espace (lieu, personne ressource, moyens techniques et financiers...) permettant aux jeunes la construction de projets personnels
- Faire intervenir des personnes ressources sur des thématiques choisies ou repérées chez les jeunes
- Faciliter l'intégration des jeunes dans la société (au niveau du jeune / au niveau de la société)
- Organiser des animations intergénérationnelles
- Proposer des temps d'échanges sur des thématiques de prévention (sécurité routière, toxicomanie, contraception...)
- Organiser des chantiers jeunes, en lien avec le patrimoine et le milieu direct de la commune
- Solliciter l'aide des jeunes pour l'organisation de manifestations locales en partenariat avec le tissu associatif local
- Mise à disposition d'un mur d'expression au CAJ, de quatre espaces complémentaires (salle vidéo/jeux, salle de musique /informatique, salle de jeux de société et enfin la cuisine)

- Faire reconnaître la légitimité de la jeunesse et organiser un temps fort initié par les jeunes en direction la jeunesse
- Mettre en valeur la participation des jeunes (chantiers, séjour ...)
- Amener les jeunes à participer aux manifestations municipales (fête de la musique, astro'roquettes...)
- Impliquer les parents dans la vie de la structure et obliger la présence des familles (contractualisation) dans le cadre de différentes actions (inscriptions, chantiers, séjours...)
- Solliciter les parents pour l'accompagnement des sorties
- Organiser une journée « portes ouvertes » sur la structure
- Accompagner les familles dans les problématiques adolescentes et sensibiliser les familles sur les « dérives » adolescentes
- Jouer le relais entre les familles et les différents professionnels, assurer un relais réciproque entre les familles et les jeunes
- En fonction de l'âge et de la maturité de chacun, rendre les jeunes acteurs de leur propre vie et de la vie locale

- Favoriser l'accès de tous les jeunes à des activités individuelles et collectives adaptées à chacun par :
  - ✓ Une meilleure orientation
  - ✓ Une information performante
  - ✓ Une politique tarifaire adaptée
  
- Garantir la qualité de l'action par :
  - ✓ Des modalités de suivi de la satisfaction des usagers
  - ✓ La mise en place d'un système d'évaluation régulier
  - ✓ Le partenariat local
  - ✓ Le pilotage formel avec les élus de la ville

#### **D. Les orientations**

Poursuivre et développer toutes les actions engagées enfin de poursuivre notre démarche éducative :

- le CAJ, avec son objectif d'accueil et de lien avec les autres actions,
- les publics sont encadrés par une équipe d'animation composée selon les normes d'encadrement déterminées par la réglementation en vigueur,
- les ateliers hebdomadaires : atelier musique, atelier cuisine, atelier graph.....
- les sorties diverses et variées pour tous,
- les courts-séjours et les séjours,
- les chantiers jeunes en partenariat avec les élus et le service technique,
- les manifestations de la commune,
- le projet inscrit dans le dispositif TLPJ (Temps Libre Prévention Jeunesse),
- le relais d'information jeunesse 16-25 ans,
- labélisation à la charte nationale handicap vacances et loisirs.



-de plus, ces grandes orientations que nous proposons, connectées à notre démarche éducative, vont faire émerger de nouveaux projets. En effet, ils seront le fruit de la participation du public, ils seront les garants de leurs contenus et de leurs limites.

## E. Le projet d'animation

### Les animations sur sites

- Développer des actions culturelles, artistiques et sportives en prenant en compte les attentes des jeunes.
- Nous développerons l'accent sur la musique : studio, mixage, atelier écriture, initiation batterie...
- Favoriser les rencontres dans un esprit de convivialité, de respect...
- Organiser avec les jeunes des soirées thématiques, clôturant chacun des temps forts du centre.
- mettre en place tout au long de l'année, des temps de prévention en adéquation avec les problématiques rencontrées.

### Les ateliers permanents

- Mobiliser le public sur des ateliers hebdomadaires suite à leurs demandes.
- Développer la mixité de genre (filles/garçons).
- Pérenniser les ateliers musique et les ateliers multisports.

## Les sorties

- Pour les 11-14 ans, les sorties ont pour but de faire découvrir une nouvelle activité et de promouvoir le fonctionnement du CAJ. Cette action est déterminante pour capter un nouveau public.
- Nous proposons dans la continuité de l'année précédente des sorties de découverte en milieu culturel telles que le théâtre, les spectacles vivants...
- Pour les 15-17 ans, les sorties seront co-réalisées avec les jeunes de cette tranche d'âge (choix des activités, recherche d'informations, prise de contacts...).

## Les séjours

- Les séjours seront organisés dans la même optique que les sorties.
- Découverte de nouvelles pratiques, développer l'autonomie.
- Apprentissage de la vie en collectivité.
- Renforcer la solidarité, le respect d'autrui et l'environnement...

## Les chantiers

- Utiliser un travail d'intérêt collectif comme outil de valorisation des jeunes de 11 à 18 ans, permettant soit l'obtention d'une bourse soit une contrepartie vacances ou loisirs. Les jeunes seront également impliqués dans la mise en place du projet chantier et de l'utilisation de la contrepartie loisirs en lien avec les élus et le service technique.



## Les manifestations ville

- Impliquer les jeunes dans l'organisation de manifestations à l'échelle de la ville (ex : Fête de la musique, fête des voisins, astro'roquettes...) et les inclure dans les événements déjà existants.

## Projet T.L.P.J

- Sensibiliser les jeunes aux risques des addictions diverses, gérer le stress et les angoisses liés à leur tranche d'âge.
- Créer des temps d'échange sur les addictions.
- Favoriser le lien avec les parents.
- Permettre aux jeunes de découvrir des sports qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer.
- Rompre l'isolement à travers l'ouverture vers l'extérieur par la mixité et la culture.
- **Finalité** : Mettre en place des actions de prévention faces aux problématiques du stress et de la gestion de leur temps par la mise en place d'ateliers d'échanges, sportifs et culturels.

## L'intergénérationnel

- Favoriser l'échange intergénérationnel.
- Favoriser la mise en place de manifestations intergénérationnelles.
- Valoriser les initiatives solidaires.
- Rompre l'isolement à travers l'ouverture vers l'extérieur.
- Le Club des Jeunes Anciens nous semble être un partenaire privilégié, nous relancerons la dynamique précédemment existante.



## La parentalité

- Inviter les parents sur différents temps pour les impliquer dans la vie du Centre d'Animation Jeunesse,
- Associer les familles sur l'évaluation des activités éducatives proposées,
- Proposer au C.C.A.S de la commune de co-réaliser des sorties familles.

L'Equipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents :

les relations doivent être respectueuses du statut des uns et des autres. Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure. Un résumé de ce document est toujours présenté dans les différents outils de communication à destination des parents.

A l'inscription du jeune (1ère visite à l'accueil), une visite complète est systématiquement effectuée avec la famille avec :

- le règlement intérieur,
- Le dossier d'inscription comprenant une fiche de renseignements, une fiche sanitaire (à ramener COMPLET et signé),
- la plaquette de l'accueil de loisirs ados présentant les horaires d'ouverture et le programme d'activités.

## Aides aux départs en vacances en familles

- Un coup de pouce pour les familles en difficulté pour les départs en vacances (Prix réduit séjour, prise en charge des activités sportives...).





## 4. Les moyens

### A. Humains

Un directeur : Sauvage Benjamin.

Une animatrice : Portales Sara.

Les publics sont encadrés par une équipe d'animation composée selon les normes d'encadrement déterminées par la réglementation en vigueur soit 1 animateur pour 12 enfants maximum.

L'ensemble de l'équipe est diplômé de la formation professionnelle et a une grande expérience des publics enfance/jeunesse.

Les animateurs occasionnels qui pourront compléter l'équipe sur toutes les périodes de fonctionnement du CAJ sont diplômés BAFA et sont principalement recrutés pour leurs compétences qu'ils peuvent utiliser en faveur de la jeunesse.

### B. Matériels

- Le Centre d'Animation Jeunesse possède cinq espaces d'activités : environ 100 m<sup>2</sup> équipées de tables de pingpong, d'un baby-foot, d'une télévision, d'une console de jeux, d'un bar, de canapés, de tables, de chaises... d'un « point ordinateurs » avec 6 ordinateurs (accès Internet pour les jeunes). D'une salle de musique équipée d'un studio complet, d'une salle de jeux, d'une salle de boxe et d'une salle d'animations divers.

- Les infrastructures de la commune : gymnases, terrains de sports, city, boulodrome...

## C. Financier

CHARGES (Montants exprimés en Euros)		PRODUITS (Montants exprimés en Euros)								
		TOTAUX	%	Moyenne Enfants	Nbre jours	NBR HEURES	Tarifs	TOTAUX		
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		- €	<b>FINANCEMENT DES PRESTATIONS</b>							<b>4 488,28 €</b>
DIRECTEUR			Participation CAF							
ANIMATEUR			mercredis/samedis	98%	14	70	3,91	0,49 €	1 840,03 €	
			Mardis / Jeudis / vendredis	98%	6	108	1,56	0,49 €	485,42 €	
			Vacances	98%	14	59	4	0,49 €	1 586,58 €	
			Séjours	98%	12	10	10	0,49 €	576,24 €	
<b>DEPENSES LIEES A L'ACTIVITE</b>		<b>13 500,00 €</b>	Aide contrat d'avenir							
Budget éducatif hors vacances	1 000,00 €		Participation des familles							7 960,00
Activité divers / sorties conso	2 000,00 €									
Budget séjours avec contrepartie chantiers jeun	4 000,00 €									
Fête de la musique	2 500,00 €		Adhésions		50			15,00 €	750,00 €	
Chantier jeunes	1 500,00 €		Adhésions extérieures		5			30,00 €	150,00 €	
Flyer et communication	250,00 €		Sorties		7	10		10,00 €	700,00 €	
Fournitures administratives	200,00 €		Séjour ski		12	1		330,00 €	3 960,00 €	
Transport activités + séjours	1 400,00 €		Séjour été		12	1		200,00 €	2 400,00 €	
Frais de déplacements	750,00 €									
Activité cuisine alimentations	300,00 €									
Activité cuisine : four + matos péda	250,00 €									
Repas divers (barbecue/repas Noël..)	300,00 €									
Barofcaj alimentaire	50,00 €									
pharma	150,00 €									
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>13 500,00 €</b>	<b>SUBVENTION / AIDE A L'EMPLOI</b>							<b>6 020,00 €</b>
			VVV							2 520,00 €
			TLPJ							3 500,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>13 500,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>							<b>18 468,28 €</b>



**BUDGET ANNUEL CLAS  
ROQUETTES : 2015**

Service Jeunesse

CHARGES (Montants exprimés en Euros)				PRODUITS (Montants exprimés en Euros)							
			TOTAUX		%	Moyenne Enfants	Nbre jours	NBR HEURES	Tarifs	TOTAUX	
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				<b>1 802,00 €</b>	<b>FINANCEMENT DES PRESTATIONS</b>						<b>2 252,00 €</b>
<b>ANIMATEURS</b>											
Intervenants extérieurs			300,00 €								
salaires			1 502,00 €	Subvention CLAS, Participation CAF						2 252,00 €	
<b>DEPENSES LIEES A L'ACTIVITE</b>				<b>450,00 €</b>							
Budget éducatif			300,00 €								
Fournitures administratives			50,00 €								
Goûters/fête de fin d'année			100,00 €								
				<b>TOTAL FACTURE</b>						<b>- €</b>	
				<u>Participation communale</u>							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>2 252,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>						<b>2 252,00 €</b>

Tarifs :      15 € / an pour les Roquettois  
                   30€ / an pour les extérieurs

L'inscription au CAJ est obligatoire. Celle-ci permet l'utilisation des différents espaces et du matériel mis à disposition, ainsi que la participation aux différentes activités, sorties et séjours. Pour s'inscrire le jeune doit avoir 11 ans révolus. Le dossier d'inscription est à récupérer au CAJ, l'inscription se fait pour 12 mois et peut être faite à tout moment de l'année. Une fois l'inscription arrivée à son terme les familles seront sollicitées par l'équipe pédagogique et devront remplir une fiche



d'actualisation pour la relancer sur 12 mois. Le dossier d'inscription ne sera validé qu'accompagné du règlement en espèces ou par chèque.

#### **D. Les partenariats**

La famille demeure le premier cercle de la construction du jeune enfant car c'est dans sa culture familiale que celui-ci commence à se construire, à découvrir la vie sociale, reçoit l'affection dont il a besoin pour s'épanouir, apprend peu à peu à respecter les règles et à s'ouvrir à la transmission des savoirs. Les parents sont les premiers éducateurs des enfants.

Cependant, les familles vivent des situations très diverses et les conditions sociales, économiques, dans lesquelles s'exerce cette responsabilité ont évolué ; l'augmentation des difficultés que rencontrent de nombreuses familles contribuent à renforcer les inégalités.

Piliers de la République, l'école et l'Education Nationale sont des partenaires essentiels. L'école joue un rôle de premier plan dans l'éducation des enfants et des jeunes pour garantir la réussite scolaire des enfants. Les enseignants doivent recouvrer les moyens de se consacrer à leur mission principale, celle de la transmission des savoirs et des savoir-faire par la mise en œuvre de pédagogies différenciées et adaptées à la diversité d'enfants et d'assurer pleinement leur rôle dans cette mission éducative partagée.

Le PEDT a veillé de son côté, sans se substituer à l'Education Nationale, aux nécessaires complémentarités qu'exige la vie éducative de l'enfant.

La famille et l'Education Nationale ne peuvent à elles seules permettre à l'enfant de développer toutes ses aptitudes, les associations deviennent, de ce fait, des partenaires naturels.

Les associations qu'elles soient sportives, culturelles, de loisirs, de solidarité jouent un rôle indispensable dans l'équilibre éducatif des enfants d'une commune. Elles constituent un véritable réseau qui maille le territoire de Roquettes et assurent une mission sociale et éducative de proximité. L'action municipale est forte de son partenariat avec un tissu associatif riche et divers.

Partie intégrante du PEDT, les partenaires constituent un atout majeur dans ce cadre :

- les représentants des parents d'élèves ;
- les Directrices et les enseignants des écoles Roquettoises et collège de Pins-Justaret;
- le tissu associatif dynamique (associations culturelles, sportives ...)
- les partenaires institutionnels (CAF, Inspection de l'Education Nationale ...)
- Les élus et l'ensemble des services municipaux.

## E. Horaires

vacances	Matin	Après-midi
Lundi	09h00 - 12h00	14h00 - 19h00
Mardi	09h00 - 12h00	14h00 - 19h00
Merc	09h00 - 12h00	14h00 - 19h00
Jeudi	09h00 - 12h00	14h00 - 19h00
Vend	09h00 - 12h00	14h00 - 19h00

scolaire	Après-midi
Mardi	16h30 - 19h00
Merc	14h00 - 19h00
Jeudi	16h30 - 19h00
Vend	16h30 - 19h00
Sam	14h00 - 19h00





## 5. L'évaluation

### A. Les réunions d'équipe

Le Directeur, Benjamin Sauvage, organise des réunions d'équipe régulières. Ces temps sont essentiels et obligatoires pour tous les membres de l'équipe.

Le travail de l'équipe y est coordonné, les projets d'activités y sont discutés et élaborés.

Durant les réunions, une place importante est faite à l'évaluation des actions menées par l'équipe.

Le Directeur s'appuie pour cela sur les outils suivants :

- La grille d'évaluation ;
- La grille d'auto diagnostic ;
- L'évaluation annuelle.

L'équipe est donc en mesure d'évaluer son action éducative et de vérifier si elle respecte les engagements du projet éducatif de la commune.

Régulièrement le Directeur fait le bilan de ces évaluations et oriente le travail de son équipe en conséquence.

## B. Les bilans d'activités

### *Qualitatif et quantitatif :*

Afin d'évaluer notre action en direction de la jeunesse, nous réaliserons régulièrement une analyse objective et subjective, fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs, en fonction des objectifs pédagogiques, du sentiment de satisfaction des bénéficiaires, de l'ensemble des acteurs locaux et de la municipalité.

- Pérennisation des adhérents d'une année à l'autre,
- Participation et implication des jeunes sur les actions, sur le CAJ... (prises d'initiatives, de parole, nombre de projets proposés par les jeunes),
- Participation des parents : associer les jeunes et les familles à la conception, au suivi et à l'évaluation des activités éducatives proposées,
- Responsabilisation des jeunes : assiduité, respect....
- Evaluation des objectifs par période,
- Une meilleure information sur l'évolution de l'action sur le terrain,
- Ajuster les actions et faire un bilan pour chacun d'entre eux,
- Concertation régulière entre la structure et les élus pour vérifier que l'action menée est toujours cohérente avec la politique d'animation locale de la municipalité et avec la réalité sociale communale.





### C. Sur l'ensemble du projet :

- Nombre de jeunes touchés sur l'ensemble de l'année
- Volonté ou non de la part des jeunes de s'impliquer dans la réalisation de projets.
- Changement de comportement des jeunes touchés par les projets menés.
- Nombre de jeunes participants activement à l'action proposée par le C.A.J.

Sur la valorisation de l'image du jeune :

- Nombre de projets élaborés avec les associations locales.
- Nombre d'activités médiatisées.
- Nombre d'échanges avec d'autres jeunes.
- Nombre de participations aux différentes manifestations du réseau jeunesse.

Sur l'autonomie et la prise d'initiative :

- Nombre d'atelier effectivement réalisé par les jeunes.
- Nombre de jeunes impliqués dans ces ateliers.
- Nombre de jeunes participants activement aux activités et ateliers.
- Aboutissement concret mais structuré des demandes des jeunes.

### D. Perspectives

- Pérenniser l'animation locale menée par le Centre d'Animation Jeunesse sur la commune.
- Renforcer l'articulation entre le niveau d'action communal et intercommunal, entre l'ALSH, l'ALAE et le CAJ, sur la commune, et le réseau jeunesse afin de favoriser une mixité sociale et de genre au niveau intercommunal et régional.
- Ouvrir les chantiers et les projets au niveau régional, national et même européen.
- Proposer des actions spécifiques en direction de la tranche d'âge adolescente afin de pouvoir d'avantage « capter » ce public.

## **E. Perspectives du PEDT :**

- 1 - Augmenter les passerelles avec tous acteurs éducatifs en mutualisant les ressources humaines, matérielles et infrastructures.
- 2 - CLAS : affirmer la dynamique partenariale et renforcer les projets autour de la parentalité en accompagnant individuellement les familles en difficulté.
- 3 - CAJ / ALAE et ALSH : pérenniser la dynamique en améliorant l'offre et la communication à travers une nouvelle trame de flyers pour informer tous les publics et rendre accessible l'information.
- 4 - Créer une instance de pilotage éducative sur le territoire.
- 5 - Renforcer le lien entre les partenaires et le groupe scolaire de Roquettes, intégrer les deux nouvelles directrices dans les dispositifs existants.



## **6. La communication**

### **A. Modalités d'information des familles sur les activités périscolaires proposées :**

L'information des familles est un facteur majeur de leur mobilisation et de leur coopération à la scolarité permettant d'assurer les continuités éducatives entre les différents temps de vie. C'est ainsi un rouage incontournable d'une éducation globale et inclusive capable de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des adolescents.



Pour le groupe scolaire de Roquettes, cette question fait donc l'objet d'une réflexion par les équipes d'enseignants, les directions et les parents d'élèves délégués, afin de promouvoir l'information des familles, mais aussi leur implication dans la vie à l'école. Enfin, le dispositif CLAS, valorisant la parentalité, a notamment vocation à faire le lien entre les familles et l'école. En cela, il est un outil essentiel au décloisonnement des instances éducatives.

**L'ensemble des activités éducatives de la commune est répertorié dans :**

- le site Internet de la commune ;
- le répertoire actualisé chaque année ;
- le flash mensuel (bulletin d'information municipal) ;
- le Roquettes A la Une (bulletin d'information bi-annualisé) ;
- le site du Muretain Agglo ;
- les flyers des différentes structures d'accueil petite enfance/enfance et jeunesse.



Centre d'Animation Jeunesse

19 rue Clément Ader  
31120 Roquettes

Tel. : 05 61 72 37 08  
Port : 06 07 10 79 75

Mail : [caj.roquettes@orange.fr](mailto:caj.roquettes@orange.fr)

Web : <http://www.roquettes.fr/Service-jeunesse-de-la-commune>

